

# **VONTOBEL FUND**

Société d'investissement à capital variable  
11–13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B38170  
(ci-après le « Fonds »)

Luxembourg, le 11 décembre 2020

## **AVIS AUX INVESTISSEURS DU COMPARTIMENT Vontobel Fund – Multi Asset Income (le « Compartiment absorbé »)**

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration du fonds (le « Conseil d'administration ») avise les investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé (les « Investisseurs ») de sa décision de fusionner le Compartiment absorbé avec le Vontobel Fund – Vescore Artificial Intelligence Multi Asset (le « Compartiment absorbeur ») (la « Fusion »).

La Fusion prendra effet le 21 janvier 2021 (la « Date de fusion »). Les valeurs nettes d'inventaire applicables au 21 janvier 2021 et le rapport d'échange utilisés pour l'échange des parts du Compartiment absorbé contre celles du Compartiment absorbeur seront calculés le 22 janvier 2021.

Le but du présent avis est de vous informer des motifs de la Fusion et de la façon dont elle vous affecte, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

### **1. MOTIFS DE LA FUSION**

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à la Fusion pour les raisons suivantes :

Le gestionnaire de placement du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur entend consolider sa gamme de produits dans le but d'optimiser l'efficacité en matière de coûts, étant donné que les actifs du Compartiment absorbé sont inférieurs au montant minimum que le gestionnaire de placement considère comme suffisant pour une gestion efficace dans l'intérêt des investisseurs.

Par ailleurs, la Fusion devrait accroître l'efficacité de la gestion d'actifs grâce à l'expansion des actifs sous gestion qui en résulte pour le Compartiment absorbeur.

Par conséquent, le Conseil d'administration juge qu'il est dans l'intérêt des Investisseurs de fusionner le Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbeur.

## 2. IMPACT DE LA FUSION SUR LES INVESTISSEURS

L'impact de la Fusion sur les Investisseurs est décrit ci-après :

- Comme le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur sont tous deux des compartiments du Fonds, l'exercice financier, les principes d'évaluation, les droits de vote, etc. demeurent inchangés.
- Mêmes prestataires de service :  
Pour les Investisseurs, la Fusion n'occasionnera aucun changement au niveau de la société de gestion, du dépositaire, de l'administrateur central, de l'agent domiciliataire, du conseiller juridique ni de l'auditeur.
- Changement au niveau du gestionnaire des placements

<b>Gestionnaire des placements du Compartiment absorbé</b>	<b>Gestionnaire des placements du Compartiment absorbeur</b>
Vontobel Asset Management AG	Vontobel Asset Management S.A., Succursale de Munich
<b>Sous-gestionnaire de placement du Compartiment absorbé</b>	<b>Sous-gestionnaire de placement du Compartiment absorbeur</b>
n. d.	Vontobel Asset Management AG

- Devises de référence des Compartiments absorbé et absorbeur :  
L'euro est la devise de référence du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbeur.
- Les Investisseurs détenant des Catégories de parts du Compartiment absorbé auront droit à des distributions telles que prévues dans le Prospectus de vente du Fonds. Toute accumulation de dividendes des Catégories de distribution du Compartiment absorbé sera reflétée dans la valeur nette d'inventaire des Parts correspondantes du Compartiment absorbeur après la Date effective de la fusion.

Veuillez prendre note de la comparaison suivante, et notamment des différences entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbeur :

	<b>Compartiment absorbé</b>	<b>Compartiment absorbeur</b>
	<b>Vontobel Fund – Multi Asset Income</b>	<b>Vontobel Fund – Vescore Artificial Intelligence Multi Asset</b>
<b>Devise de référence</b>	EUR	EUR
<b>Objectif d'investissement</b>	Le Compartiment a pour objectif d'atteindre un rendement supérieur à la moyenne tout en préservant le capital investi.	Le Compartiment vise à réaliser une appréciation du capital à long terme quelle que soit l'évolution du marché ou des classes d'actifs concernées, ce par l'investissement à l'échelon mondial dans tout instrument financier admissible aux termes des sections 9.1 et 9.2 de la Partie générale du Prospectus.
<b>Politique d'investissement</b>	<p>Tout en respectant le principe de diversification des risques, les actifs nets du Compartiment sont principalement investis dans la catégorie du revenu fixe et sur les marchés boursiers, en acquérant entre autres des obligations, des effets, des titres similaires à taux fixe ou variable provenant d'émetteurs publics et/ou privés, des actions et d'autres titres similaires tels que les bons de participation, .etc.</p> <p>Jusqu'à 20 % des actifs nets du Compartiment peuvent être investis sur les marchés des titres adossés à des actifs ou des créances hypothécaires (ABS/MBS) et dans des obligations convertibles contingentes (obligations CoCo).</p> <p>En outre, jusqu'à 40 % des actifs nets du Compartiment peuvent être exposés aux placements alternatifs, notamment aux marchés de l'immobilier, des matières premières et des métaux précieux. L'exposition au marché de l'immobilier peut uniquement s'effectuer de manière indirecte</p>	<p>Pour accomplir cet objectif d'investissement, le Compartiment cherchera à obtenir une diversification optimale entre les divers placements et classes d'actifs par l'utilisation de stratégies reposant sur des méthodes et modèles quantitatifs ainsi que sur l'intelligence artificielle.</p> <p>Tout en respectant le principe de diversification des risques, le Compartiment s'exposera en particulier aux marchés d'actions, aux actifs à revenu fixe, aux marchés monétaires, aux devises, à la volatilité ainsi qu'aux placements alternatifs. Le Compartiment peut renoncer à s'exposer à l'une ou l'autre des classes d'actifs citées dans la phrase précédente.</p> <p>L'exposition aux marchés d'actions, aux titres à revenu fixe et aux marchés monétaires peut s'effectuer directement, par l'achat d'actions, de valeurs mobilières assimilables à des actions, d'effets, d'obligations et d'instruments du marché monétaire, ou indirectement par le biais de dérivés et d'autres fonds de placement.</p> <p>L'exposition aux titres adossés à des actifs ou à</p>

	<p>par le biais de produits structurés tels que les certificats « delta 1 » (c'est-à-dire pour lesquels toute fluctuation du prix de l'actif sous-jacent devrait entraîner un mouvement identique du prix du certificat correspondant), les fonds de placement admissibles, y compris les fonds négociés en bourse, et les entreprises qui investissent ou gèrent elles-mêmes des biens immobiliers (Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ou Sociétés d'investissement immobilier), et dont les titres respectent les exigences applicables aux valeurs mobilières telles que définies à la section 9.1 « Instruments financiers employés par les différents Compartiments » de la Partie générale. L'exposition aux marchés des matières premières et des métaux précieux peut également s'effectuer indirectement par le biais d'autres fonds de placement appropriés (OPCVM et/ou autres OPC), de produits structurés, notamment des certificats, et de dérivés dont les sous-jacents sont des indices ou produits structurés admissibles. Les produits admissibles sont ceux négociés sur un Marché réglementé ou tout autre marché reconnu, réglementé, accessible au public et en fonctionnement régulier, ou autorisés pour le négoce officiel sur une bourse d'un État non membre, et qui n'intègrent aucun instrument dérivé..</p> <p>En outre, le Compartiment peut également investir jusqu'à 30 % de ses actifs nets par le biais de produits liés aux dividendes, à la volatilité, à l'inflation, ou similaires. L'exposition cumulée à ces types de produits</p>	<p>des créances hypothécaires (ABS/MBS) ne doit pas dépasser 20 % de l'actif du Compartiment. L'exposition aux classes d'actifs alternatives, et en particulier aux matières premières, peut uniquement s'effectuer indirectement par le biais de fonds de placement admissibles (OPCVM et/ou autres OPC), de produits structurés admissibles, notamment des certificats, et de dérivés dont les sous-jacents sont des indices ou produits structurés admissibles.</p> <p>Le négoce des devises et de la volatilité peut s'effectuer uniquement par le biais de dérivés. Le Compartiment peut également détenir des liquidités à titre accessoire. Dans un contexte de marché défavorable, le Compartiment est autorisé à détenir jusqu'à 100 % de ses avoirs sous forme d'actifs liquides.</p> <p>L'exposition obtenue au moyen d'organismes de placement collectif admissibles au sens de la clause 9.1 e) de la Partie générale du Prospectus ne peut pas dépasser 10 % de l'actif du Compartiment.</p> <p>Les produits structurés admissibles doivent être considérés comme une valeur mobilière au sens de l'art. 41 (1) de la Loi de 2010. Ils doivent être négociés sur un Marché réglementé ou un autre marché reconnu, réglementé, ouvert au public et en fonctionnement régulier, ou être admis au négoce officiel sur une bourse d'un État non membre, et ils ne doivent pas comporter de dérivé intégré.</p> <p>Les instruments dérivés peuvent être négociés en bourse ou de gré à gré (en particulier les dérivés de crédit tels que les credit default</p>
--	---	---

	<p>et aux placements alternatifs ne doit pas dépasser 40 %.</p> <p>Le Compartiment peut également détenir des liquidités à titre accessoire.</p> <p>Le Compartiment peut également investir temporairement jusqu'à 100 % de ses actifs nets sur les marchés monétaires.</p> <p>L'exposition aux classes d'actifs susmentionnées peut être réalisée directement ou indirectement grâce à des dérivés négociés en bourse ou de gré à gré, par l'intermédiaire d'autres dispositifs de placement collectif, y compris les fonds négociés en bourse, ou via des produits structurés. Les dérivés peuvent être, entre autres, des forwards, y compris des contrats de forwards sur la volatilité, des futures, des swaps, y compris des swaps sur la volatilité, des dérivés de crédit, comme les swaps sur risque de crédit (« credit default swaps »), ainsi que des options, dont les options sur devises étrangères, notamment les devises livrables, les options de swap et les options sur les instruments dérivés susmentionnés.</p> <p>Les dérivés peuvent en outre être utilisés à des fins de couverture.</p>	<p>swaps, ou CDS).</p> <p>Les dérivés peuvent en outre être utilisés à des fins de couverture.</p> <p><b>Total return swaps</b></p> <p>Pour s'exposer aux classes d'actifs susmentionnées, le Compartiment peut faire appel à un ou plusieurs swaps de rendement total (« total return swaps », ou « TRS »). Le recours aux TRS représente un élément important de l'approche d'investissement du Compartiment, et il peut également servir à des fins de couverture.</p> <p>Les sous-jacents des TRS peuvent inclure des actions, des valeurs mobilières assimilables aux actions, des bons de participation, des indices ou produits structurés admissibles sur matières premières, des obligations et des instruments du marché monétaire.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux TRS, exprimée sous forme de total des valeurs notionnelles, devrait évoluer entre 0 % et 60 % de ses actifs nets. Si cette plage est dépassée, l'exposition doit rester inférieure à 65 %.</p> <p>Tous les revenus (diminués des coûts de transaction) générés par les TRS sont imputés au Compartiment.</p>												
<p><b>Frais</b></p>	<p><b>Frais de gestion</b> : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à toute prestation de gestion de placement et de distribution, redevables à la fin de chaque mois.</p> <table border="1" data-bbox="507 1861 887 2027"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Frais de gestion maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A EUR</td> <td>1,25 %</td> </tr> <tr> <td>B EUR</td> <td>1,25 %</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	A EUR	1,25 %	B EUR	1,25 %	<p><b>Frais de gestion</b> : frais de service couvrant l'ensemble des coûts associés à toute prestation de gestion de placement et de distribution, redevables à la fin de chaque mois.</p> <table border="1" data-bbox="1021 1861 1426 2027"> <thead> <tr> <th>Catégorie de parts et devise</th> <th>Frais de gestion maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A EUR</td> <td>1,10 %</td> </tr> <tr> <td>B EUR</td> <td>1,10 %</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum	A EUR	1,10 %	B EUR	1,10 %
Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum													
A EUR	1,25 %													
B EUR	1,25 %													
Catégorie de parts et devise	Frais de gestion maximum													
A EUR	1,10 %													
B EUR	1,10 %													

	<table border="1" data-bbox="507 277 887 622"> <tbody> <tr> <td>C EUR</td> <td>2,25 %</td> </tr> <tr> <td>H (hedged) CHF</td> <td>1,25 %</td> </tr> <tr> <td>H (hedged) USD</td> <td>1,25 %</td> </tr> <tr> <td>HI (hedged) CHF</td> <td>0,625 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>HR (hedged) CHF</td> <td>1,25 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>0,625 %</td> </tr> <tr> <td>N EUR</td> <td>0,95 %</td> </tr> <tr> <td>R EUR</td> <td>1,25 %</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="453 640 944 904">En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des <b>frais de service</b>, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :</p> <p data-bbox="501 922 916 954">→ Taux maximum : 1,0494 % par an</p> <p data-bbox="453 972 944 1191">D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbé, comme indiqué à la section 20.4 « Autres charges et coûts » de la Partie générale du Prospectus du Fonds.</p> <p data-bbox="453 1258 944 1384">Par ailleurs, des commissions peuvent être facturées lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts.</p> <p data-bbox="453 1402 724 1433">Commission d'émission :</p> <p data-bbox="453 1451 663 1482">5,0 % au maximum</p> <p data-bbox="453 1500 711 1532">Commission de rachat :</p> <p data-bbox="453 1550 663 1581">0,3 % au maximum</p> <p data-bbox="453 1599 759 1630">Commission de conversion :</p> <p data-bbox="453 1648 663 1680">1,0 % au maximum</p> <p data-bbox="453 1742 944 1868">Aucune Commission de performance n'est prélevée sur les Catégories de parts du Compartiment absorbé.</p>	C EUR	2,25 %	H (hedged) CHF	1,25 %	H (hedged) USD	1,25 %	HI (hedged) CHF	0,625 %			HR (hedged) CHF	1,25 %	I EUR	0,625 %	N EUR	0,95 %	R EUR	1,25 %	<table border="1" data-bbox="1021 277 1430 622"> <tbody> <tr> <td>C EUR</td> <td>1,60 %</td> </tr> <tr> <td>H (hedged) CHF</td> <td>1,10 %</td> </tr> <tr> <td>H (hedged) USD</td> <td>1,10 %</td> </tr> <tr> <td>HI (hedged) CHF</td> <td>0,55 %</td> </tr> <tr> <td>HI (hedged) GBP</td> <td>0,55 %</td> </tr> <tr> <td>HR (hedged) CHF</td> <td>1,10 %</td> </tr> <tr> <td>I EUR</td> <td>0,55 %</td> </tr> <tr> <td>N EUR</td> <td>0,825 %</td> </tr> <tr> <td>R EUR</td> <td>1,10 %</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="963 663 1487 927">En outre, le taux suivant est facturé à chaque Catégorie de parts du Compartiment au titre des <b>frais de service</b>, qui couvrent les commissions de la Société de gestion, du Dépositaire, de l'Administrateur et de l'Agent domiciliataire :</p> <p data-bbox="1011 994 1426 1025">→ Taux maximum : 1,0494 % par an</p> <p data-bbox="963 1043 1487 1218">D'autres frais et charges peuvent être imputés au Compartiment absorbeur, comme indiqué à la section 20.4 « Autres charges et coûts » de la Partie générale du Prospectus du Fonds.</p> <p data-bbox="963 1285 1487 1411">Par ailleurs, des commissions peuvent être facturées lors de l'émission, du rachat et de la conversion de parts.</p> <p data-bbox="963 1429 1235 1460">Commission d'émission :</p> <p data-bbox="963 1478 1174 1509">5,0 % au maximum</p> <p data-bbox="963 1527 1222 1559">Commission de rachat :</p> <p data-bbox="963 1576 1174 1608">0,3 % au maximum</p> <p data-bbox="963 1626 1270 1657">Commission de conversion :</p> <p data-bbox="963 1675 1174 1706">1,0 % au maximum</p> <p data-bbox="963 1769 1487 1895">Aucune Commission de performance n'est prélevée sur les Catégories de parts du Compartiment absorbeur.</p>	C EUR	1,60 %	H (hedged) CHF	1,10 %	H (hedged) USD	1,10 %	HI (hedged) CHF	0,55 %	HI (hedged) GBP	0,55 %	HR (hedged) CHF	1,10 %	I EUR	0,55 %	N EUR	0,825 %	R EUR	1,10 %
C EUR	2,25 %																																					
H (hedged) CHF	1,25 %																																					
H (hedged) USD	1,25 %																																					
HI (hedged) CHF	0,625 %																																					
HR (hedged) CHF	1,25 %																																					
I EUR	0,625 %																																					
N EUR	0,95 %																																					
R EUR	1,25 %																																					
C EUR	1,60 %																																					
H (hedged) CHF	1,10 %																																					
H (hedged) USD	1,10 %																																					
HI (hedged) CHF	0,55 %																																					
HI (hedged) GBP	0,55 %																																					
HR (hedged) CHF	1,10 %																																					
I EUR	0,55 %																																					
N EUR	0,825 %																																					
R EUR	1,10 %																																					

Frais courants	Catégorie de parts et devise	Frais courants actuels (annuels)	Catégorie de parts et devise	Frais courants actuels (annuels)
		A EUR	1,60 %	A EUR
	B EUR	1,60 %	B EUR	1,24 %
	C EUR	1,95 %	C EUR	1,74 %
	H (hedged) CHF	1,66 %	H (hedged) CHF	1,30 % (estimation)
	H (hedged) USD	1,66 %	H (hedged) USD	1,30 % (estimation)
	HI (hedged) CHF	1,05 %	HI (hedged) CHF	0,76 %
			HI (hedged) GBP	0,76 %
	HR (hedged) CHF	0,63 %	HR (hedged) CHF	0,55 %
	I EUR	0,93 %	I EUR	0,70 %
	N EUR	0,97 %	N EUR	0,74 %
	R EUR	0,57 %	R EUR	0,49 %
<b>Profil de l'investisseur type</b>	<p>Le Compartiment est destiné aux investisseurs privés et institutionnels disposant d'un horizon de placement à moyen terme qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié d'actions et de titres à revenu fixe, atteindre un rendement supérieur à la moyenne et préserver le capital investi, tout en ayant conscience des fluctuations de cours associées.</p>		<p>Étant donné l'objectif et la politique d'investissement du Compartiment, ce dernier convient uniquement aux investisseurs privés et institutionnels qui cherchent une appréciation du capital à long terme et qui sont prêts à accepter les risques accrus associés au placement dans toutes les classes d'actifs susmentionnées ainsi qu'à assumer le risque d'une volatilité potentiellement élevée du portefeuille du Compartiment. Avant d'investir dans ce Compartiment, il est conseillé de lire les informations détaillées au sujet des risques figurant dans la Partie générale de ce Prospectus.</p>	
<b>Profil de risque</b>	<p>Référence aux dispositions relatives au risque et aux dérivés contenues dans la Partie générale du Prospectus.</p> <p>Les investissements en titres obligataires et en actions sont soumis en tout temps à des fluctuations de prix.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la structure des ABS/MBS et des portefeuilles auxquels ils sont adossés est souvent opaque et que le Compartiment peut être exposé à des risques de crédit et de</p>		<p>Référence aux dispositions relatives au risque et aux dérivés contenues dans la Partie générale du Prospectus.</p> <p>Les placements en obligations et en actions sont exposés à tout moment à des fluctuations de cours.</p> <p>Les dérivés employés à des fins d'investissement peuvent exercer un effet de levier considérable, ce qui peut multiplier non seulement les gains, mais aussi les pertes.</p> <p>Le négoce de devises est une activité très</p>	

	<p>remboursement anticipé (risques d'extension ou de contraction plus élevés, en fonction de la tranche à laquelle appartiennent les ABS/MBS qu'il acquiert.</p> <p>Le rendement des obligations CoCo est considéré comme supérieur à la moyenne, mais ces placements peuvent s'accompagner de risques notables tels que le risque d'annulation de coupon, le risque d'inversion de la structure du capital, le risque de prolongation du rachat et le risque de rendement / d'évaluation, entre autres. Ce rendement supérieur à la moyenne peut compenser en totalité ou en partie le risque accru auquel sont exposées les obligations CoCo.</p> <p>Les dérivés employés à des fins de placement peuvent exercer un effet de levier considérable, ce qui peut multiplier les gains, mais aussi fortement augmenter le risque de perte.</p> <p>Les investisseurs doivent par ailleurs tenir compte de la section 9.3 o) de la Partie générale du Prospectus.</p>	<p>spéculative dont le résultat dépend fortement du savoir-faire du gérant de portefeuille. Dans ce contexte, le gérant de portefeuille effectue des paris allant à l'encontre des prévisions du marché quant à l'évolution de diverses devises ; ces prévisions dépendent pour leur part de certaines règles économiques. Si le gérant de portefeuille se trompe au sujet de l'évolution de la paire de devises en question, le Compartiment subit une perte. Avant d'investir dans le Compartiment, les investisseurs doivent tenir compte du fait que le négoce actif de devises peut entraîner des pertes considérables en cas d'évolution défavorable du marché des changes.</p> <p>Le négoce de volatilité est une activité très spéculative dont le résultat dépend fortement du savoir-faire du gérant de portefeuille. Dans ce contexte, le gérant de portefeuille effectue des paris sur la volatilité du marché et applique des stratégies spéciales (p. ex. « straddles » ou « strangles »).</p> <p>Ce faisant, la prévision porte sur les mouvements du marché en tant que tels, et non sur leur direction. Si la prévision du gérant de portefeuille s'avère inexacte, le Compartiment subit une perte. Avant d'investir dans le Compartiment, les investisseurs doivent tenir compte du fait que le négoce actif de volatilité peut, en cas d'évolution défavorable, entraîner des pertes considérables. L'investissement dans des actifs alternatifs peut être très spéculatif. Avant de s'engager dans le Compartiment, les investisseurs doivent tenir compte du fait qu'il est possible que le montant recouvré soit inférieur au montant initialement</p>
--	--	---



		<p>investi, voire que l'investissement soit perdu en totalité.</p>
<p><b>Classification des risques</b></p>	<p>Le risque global issu des placements du Compartiment est déterminé selon la méthode de la valeur absolue exposée au risque (VaR absolue).</p> <p>Le niveau global de risque ne dépassera pas 20 % de l'actif net du Compartiment .</p> <p>Le levier obtenu à des fins d'investissement dans le Compartiment grâce au recours à des dérivés financiers est calculé selon l'approche notionnelle. Le levier moyen atteint au cours de l'année ne devrait pas dépasser 300 % de l'actif net du Compartiment. Cependant, le niveau effectivement obtenu en moyenne peut être supérieur ou inférieur à cette valeur. Il convient également de souligner que le niveau de levier peut varier considérablement au fil du temps selon le contexte de marché, car le Gestionnaire de placement peut décider d'accroître le recours du Compartiment aux dérivés, soit pour couvrir des risques de marché, soit pour tirer parti d'opportunités de placement. Bien que ce niveau doive être indiqué, il ne permet pas de tirer de conclusions significatives en ce qui concerne le risque engendré par l'effet de levier.</p> <p>Conformément à sa politique de placement, le Compartiment peut investir dans diverses classes d'actifs présentant des profils de risque différents. Même les investissements dans des classes d'actifs à profil de risque faible peuvent faire l'objet d'un effet de levier</p>	<p>Le risque global issu des placements du Compartiment est déterminé selon la méthode de la valeur absolue exposée au risque (VaR absolue).</p> <p>Le levier obtenu à des fins d'investissement dans le Compartiment grâce au recours à des dérivés financiers est calculé selon l'approche notionnelle. Le levier moyen atteint au cours de l'année ne devrait pas dépasser 300 % de l'actif net du Compartiment. Cependant, le niveau effectivement obtenu en moyenne peut être supérieur ou inférieur à ce chiffre. Il convient également de souligner que le niveau de levier peut varier considérablement au fil du temps selon le contexte de marché, car le Gestionnaire de placement peut décider d'accroître le recours du Compartiment aux dérivés, soit pour couvrir des risques de marché, soit pour tirer parti d'opportunités de placement. Bien que ce niveau doive être indiqué, il ne permet pas de tirer de conclusions significatives en ce qui concerne le risque engendré par l'effet de levier.</p> <p>Conformément à sa politique de placement, le Compartiment peut investir dans diverses classes d'actifs présentant des profils de risque différents. Même les investissements dans des classes d'actifs à profil de risque faible peuvent faire l'objet d'un effet de levier qui en accroît le profil de risque.</p>

	qui en accroît le profil de risque.	
--	-------------------------------------	--

- Rééquilibrage du portefeuille  
Le Gestionnaire de placement du Compartiment absorbé compte procéder à un rééquilibrage du portefeuille dudit Compartiment avant la Fusion, afin de mieux l'aligner sur la politique d'investissement du Compartiment absorbeur. Ces ajustements peuvent entraîner des coûts de transaction.
- SRRI (indicateur synthétique de risque et de rendement)  
L'indicateur synthétique de risque et de rendement figurant dans les documents d'informations clés pour l'investisseur pour les Catégories de parts du Compartiment absorbé, qui est de cinq (5), ne changera pas suite à la Fusion.
- Les heures limites pour les demandes de souscription, de rachat et de conversion ne changeront pas suite à la Fusion.  
Par dérogation aux dispositions régissant le Compartiment absorbé, les fonds liés à la souscription/la conversion/l'échange doivent être versés par les investisseurs au Compartiment absorbeur dans les trois jours ouvrables suivant la date de transaction correspondante, et non dans les deux jours ouvrables, tel que cela était établi pour le Compartiment absorbé. De même, les paiements des produits du rachat/de la conversion/de l'échange doivent en principe être effectué dans les trois jours ouvrables suivant la date de transaction correspondante pour le Compartiment absorbeur et non dans les deux jours ouvrables, tel que cela était établi pour le Compartiment absorbé.

### 3. ÉCHANGE DES PARTS

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé recevront, en échange, des parts du Compartiment absorbeur de la même Catégorie et libellées dans la même devise.

Le rapport d'échange sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbeur à la Date de fusion. Les méthodes suivantes seront appliquées :

1. Pour les Catégories de parts H (hedged) CHF et H (hedged) USD, un rapport d'échange de 1:1 sera utilisé. Les prix d'émission des nouvelles Catégories de parts H

(hedged) CHF et H (hedged) USD du Compartiment absorbeur correspondent aux dernières valeurs nettes d'inventaire calculées pour les Catégories de parts H (hedged) CHF et H (hedged) USD du Compartiment absorbé. En conséquence, le nombre et le prix des nouvelles actions H (hedged) CHF et H (hedged) USD à émettre pour le Compartiment absorbeur correspondra au nombre et au prix des parts H (hedged) CHF et H (hedged) USD du Compartiment absorbé à la Date de fusion.

et

2. Pour les autres Catégories de parts, le rapport d'échange sera calculé selon la formule suivante :

$$X_n = (Y_n \times W_n) / Z_n$$

$X_n$  = nombre de parts de la Catégorie de parts concernée du Compartiment absorbeur qui est allouée aux investisseurs du Compartiment absorbé.

$Y_n$  = valeur nette d'inventaire au 21 janvier 2021 par part de la Catégorie de parts concernée du Compartiment absorbé.

$W_n$  = nombre de parts émises de la Catégorie concernée du Compartiment absorbé au 21 janvier 2021.

$Z_n$  = valeur nette d'inventaire au 21 janvier 2021 par part de la Catégorie concernée du Compartiment absorbeur.

Pour les autres Catégories de parts, le nombre et le prix des parts du Compartiment absorbeur reçues par les investisseurs en échange de leurs parts du Compartiment absorbé peut donc varier, mais l'investissement global reste le même.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

- Numéros d'identification de valeurs mobilières (ISIN)

Les numéros d'identification de valeurs mobilières des Catégories de parts du Compartiment absorbé seront remplacés par les numéros des Catégories de parts correspondantes du Compartiment absorbeur, comme indiqué à l'annexe 1.

#### **4. POSSIBILITÉ DE RACHAT GRATUIT DES PARTS DU COMPARTIMENT ABSORBÉ**

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé sont avisés par les présentes qu'ils ont le droit de faire racheter ces parts entre la date de la présente communication et le 14 janvier 2021, sans frais en sus de ceux prélevés par le Fonds en vue de couvrir les coûts de transaction en conformité avec la loi applicable.

Les ordres de rachat doivent être reçus par l'Administrateur du fonds, un distributeur ou toute autre entité autorisée à accepter de telles demandes, ce avant le 14 janvier 2021 à 14 h 45 (heure de

Luxembourg). Tout Investisseur qui ne soumet pas de demande de rachat deviendra un investisseur du Compartiment absorbé.

Les parts du Compartiment absorbé ne pourront pas être rachetées, converties ou émises entre le 14 janvier 2021, 14 h 45 (heure de Luxembourg) et le 21 janvier 2021, 14 h 45. Les ordres de souscription, de conversion et de rachat entrants concernant le Compartiment absorbé seront rejetés pendant cette période. Les Investisseurs peuvent soumettre à nouveau les ordres refusés après la Fusion, à savoir, à partir du 21 janvier 2021, date à laquelle le traitement des ordres de souscription, de conversion et de rachat de parts du Compartiment absorbé sera repris.

## **5. CONDITIONS**

Les Investisseurs détenant des parts du Compartiment absorbé qui n'en demandent pas le rachat conformément à la section 4 recevront, en échange, des parts du Compartiment absorbé de la même Catégorie et libellées dans la même devise, comme décrit à l'annexe 1.

Le rapport d'échange sera calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire, à la Date de fusion, des Catégories de parts du Compartiment absorbé et de la valeur nette d'inventaire correspondante des Catégories de parts du Compartiment absorbé. Les rapports d'échange seront déterminés selon les méthodes décrites à la section 3.

La Fusion prendra effet le jeudi 21 janvier 2021, conformément à la proposition commune de Fusion. La valeur nette d'inventaire au 21 janvier 2021 sera calculée le 22 janvier 2021 en vue de déterminer le rapport d'échange tel que décrit à la section 3.

Les Investisseurs du Compartiment absorbé ne recevront aucun paiement en espèces.

Tous les actifs et passifs du Compartiment absorbé seront évalués à la Date de fusion comme précisé dans les statuts consolidés et le Prospectus de vente du Fonds.

Les passifs du Compartiment absorbé incluent les frais impayés redevables et les coûts reflétés dans l'actif net du Compartiment absorbé.

## **6. COÛTS DE LA FUSION**

Les frais juridiques, de conseil et administratifs encourus en rapport avec la préparation et l'exécution de cette Fusion ne seront pas facturés au Compartiment absorbé. Ils seront pris en charge par la Société de gestion.

## **7. CONSÉQUENCES FISCALES**

La Fusion n'aura pas pour conséquence d'assujettir le Compartiment absorbé, le Compartiment absorbé ou le Fonds à une imposition au Luxembourg.

Les investisseurs peuvent toutefois être assujettis à l'impôt dans leur domicile fiscal ou dans d'autres juridictions où ils paient des impôts.

**Nonobstant ce qui précède et étant donné que les régimes fiscaux diffèrent largement d'un pays à l'autre, il est conseillé aux investisseurs de consulter leurs conseillers fiscaux quant aux conséquences fiscales de la Fusion dans leur cas particulier.**

#### **8. DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS À LA FUSION**

Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis dans le présent courrier répondent à la même définition que celle donnée dans le Prospectus de vente du Fonds.

La version actuelle de ce Prospectus est disponible gratuitement au siège du Fonds, tout comme le rapport d'audit, la confirmation du Dépositaire, les documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à toutes les Catégories de parts concernées et les informations complémentaires sur la Fusion.

Il est conseillé aux Investisseurs de lire les documents d'information clés pour l'investisseur du Compartiment absorbé, ci-inclus. Les documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à chaque Catégorie de parts concernée, ensemble avec des informations complémentaires sur la Fusion, sont par ailleurs disponibles à l'adresse [www.vontobel.com/am](http://www.vontobel.com/am).

**Les Investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers financier, juridique et/ou fiscal s'ils ont des questions concernant la Fusion.**

Cordialement,

**Au nom du Conseil d'administration**

Annexes :

- Catégories de parts du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbé
- Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

**Annexe 1**

<b>Catégories de parts du Compartiment absorbé</b>			<b>Catégories de parts du Compartiment absorbeur</b>		
<b>Catégorie de parts et devise</b>	<b>Utilisation des produits</b>	<b>ISIN</b>	<b>Catégorie de parts et devise</b>	<b>Utilisation des produits</b>	<b>ISIN</b>
A EUR	Distribution (annuelle)	LU1687388899	A EUR	Distribution (annuelle)	LU1879231311
B EUR	Capitalisation	LU1687388972	B EUR	Capitalisation	LU1879231402
C EUR	Capitalisation	LU1687389194	C EUR	Capitalisation	LU1879231584
H (hedged) CHF	Capitalisation	LU1687389277	H (hedged) CHF	Capitalisation	LU2260684571
H (hedged) USD	Capitalisation	LU1687389350	H (hedged) USD	Capitalisation	LU2260684902
HI (hedged) CHF	Capitalisation	LU2118212641	HI (hedged) CHF	Capitalisation	LU1879232046
			HI (hedged) GBP	Capitalisation	LU1879232129
HR (hedged) CHF	Capitalisation	LU2054207894	HR (hedged) CHF	Capitalisation	LU2054208439
I EUR	Capitalisation	LU1515106984	I EUR	Capitalisation	LU1879231667
N EUR	Capitalisation	LU1734078824	N EUR	Capitalisation	LU1879231741

R EUR	Capitalisation	LU1543561341	R EUR	Capitalisation	LU1879231824
-------	----------------	--------------	-------	----------------	--------------

**Annexe 2**

**Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI)**